



20-22 mai 2022

REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT.

Index.

Chapitre I. Organisation.

- Article 1. Définition de l'épreuve.
- Article 2. Organisation.
- Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.
- Article 4. Officiels.
- Article 5. Timing de l'épreuve.

Chapitre II. Conditions particulières de l'épreuve.

- Article 6. Pilotes.
- Article 7. Description des véhicules admis.
- Article 8. Laissez-passer – Cartes de fonction.
- Article 9. Numéros de compétition – Publicité – Relations Publiques – Actions promotionnelles.
- Article 10. Assurance.
- Article 11. Règlement propre aux stands et à la voie des stands.

Chapitre III. Déroulement de l'épreuve.

- Article 12. Signalisations.
- Article 13. Essais – Qualification.
- Article 14. Grille de départ.
- Article 15. Procédure de départ.
- Article 16. Déroulement des essais et de la course.
- Article 17. Arrêt aux stands – Réparations.
- Article 18. Ravitaillement – Carburant.
- Article 19. Arrivée.
- Article 20. Cérémonie du podium.

Chapitre IV. Discipline générale de sécurité.

- Article 21. Voie des stands – Pitlane.
- Article 22. Voiture de Sécurité.
- Article 23. Sécurité sur la piste.
- Article 24. Discipline sur la piste.

Chapitre V. Réclamations - Appels.

- Article 25. Réclamations et appels.
- Article 26. Interprétation du Règlement.

Chapitre VI. Procédures.



Chapitre I. Organisation.

Article 1. Définition de l'épreuve.

L'épreuve « Spa-Classic » a le statut d'épreuve nationale à statut OPEN.

Les plateaux « Classic Endurance Racing 1 et 2 », « Sixties' Endurance », « The Greatest's Trophy », « Heritage Touring Cup », « Groupe C Racing », « 2.0 Litre Cup », « Endurance Racing Legends » et « Fifties Legends » sont des séries internationales inscrites auprès de la FIA, faisant partie de leurs championnats et se déroulent sous le régime de leurs règlements sportifs et techniques.

Les compétitions sont :

N° ET DENOMINATION DES PLATEAUX

Plateau 1 : THE GREATEST'S TROPHY

Plateau 2 : GROUPE C RACING

Plateau 3 : ENDURANCE RACING LEGENDS

Plateau 4 : FIFTIES LEGENDS

Plateau 5 : SIXTIES' ENDURANCE

Plateau 6 : HERITAGE TOURING CUP

Plateau 7 : CLASSIC ENDURANCE RACING 1

Plateau 8 : CLASSIC ENDURANCE RACING 2

Plateau 9 : 2.0 LITRE CUP

Article 2. Organisation.

L'épreuve sera organisée par Peter Auto – 103 rue Lamarck – 75018 Paris – France en conformité avec les prescriptions du Code Sportif International de la FIA, les prescriptions du RACB Sport, les règlements sportifs et techniques spécifiques des championnats, séries et/ou coupes composant l'épreuve, le présent règlement particulier et additionnel ainsi que ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur sous réserve de l'approbation du Collège des Commissaires Sportifs. Les règlements figurent sur les adresses www.racb.com, www.spa-classic.com et www.peterauto.peter.fr.

De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.

3.1 Nom de l'épreuve :

SPA-CLASSIC 2022

3.2 Autorité Sportive Nationale :

Royal Automobile Club of Belgium.

RACB SPORT

Rue d'Arlon 53/3

B-1040 BRUXELLES (Belgique)

Téléphone : +32 22 87 09 11

3.3 Organisateur :

Peter Auto

Rue Lamarck 103

F-75018 PARIS (France)

Téléphone : +33 1 42 59 73 40

E-mail : competition@spa-classic.com

Au circuit :

Pit Building F1 – 1^{er} Etage – Bureau 121

3.4 Secrétariat et permanence :

voir Organisateur

À partir du jeudi 19.05.2022 à 12.00 heures :

Secrétariat au Circuit : Pit building F1 – 1^{er} Etage – local 121

Race Manager Office: Pit building F1 – 1^{er} Etage – local 120

Welcome d'Accueil : voir article 5.1.

3.5 Date et lieu de l'épreuve :

20, 21, et 22 mai 2022

Circuit de Spa – Francorchamps

3.6 Circuit :

Circuit de Spa – Francorchamps

Longueur : 7004 m

Sens de la course : sens horaire

3.7 Engagement :

à rentrer auprès de l'organisateur de chaque série.
Clôture : jeudi 12 mai 2022 à 12.00 heures

3.8 Durée des courses :

Plateau 1 : THE GREATEST'S TROPHY	40' x 2
Plateau 2 : GROUPE C RACING	45' x 2
Plateau 3 : ENDURANCE RACING LEGENDS	40' x 2
Plateau 4 : FIFTIES LEGENDS	45'
Plateau 5 : SIXTIES' ENDURANCE	120' + 1 tour
Plateau 6 : HERITAGE TOURING CUP	60' x 2
Plateau 7 : CLASSIC ENDURANCE RACING 1	60' + 1 tour
Plateau 8 : CLASSIC ENDURANCE RACING 2	60' + 1 tour
Plateau 9 : 2.0 LITRE CUP	90'

3.9 Durée de l'épreuve :

L'épreuve commence avec les vérifications techniques et/ou administratives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition ;
- fin des vérifications administratives et/ou techniques après épreuves, entreprises en conformité avec le code ;
- publication des classements finaux.

3.10 Nombre de voitures admises :

	Essai	Course
Plateau 1 : THE GREATEST'S TROPHY	78	65
Plateau 2 : GROUPE C RACING	62	52
Plateau 3 : ENDURANCE RACING LEGENDS	62	52
Plateau 4 : FIFTIES LEGENDS	78	65
Plateau 5 : SIXTIES' ENDURANCE	97	81
Plateau 6 : HERITAGE TOURING CUP	78	65
Plateau 7 : CLASSIC ENDURANCE RACING 1	72	60
Plateau 8 : CLASSIC ENDURANCE RACING 2	72	60
Plateau 9 : 2.0 LITRE CUP	78	65

3.11 Horaires :

voir timing en annexe

3.12 Vérifications sportives :

F1 Pit Building – 1^{er} Etage – local 127

3.13 Vérifications techniques :

Dans les paddocks et boxes respectifs, article 5.3.

3.14 Tableau d'affichage officiel :

F1 Pit Building – Côté Paddock – Entre Boxes 1 & 2.

3.15 Carburant :

Un camion-citerne délivrant du carburant spécialement destiné à l'usage en compétition sera installé en dehors des paddocks, à proximité du parking OVERFLOW. Le transport est soumis à la réglementation en vigueur imposée par le service d'incendie de la commune de Stavelot (voir annexe).

3.16 Briefing :

Les briefings auront lieu dans la salle de briefing dans le F1 Pit Building – 1^{er} Etage – local 132. La présence de chaque pilote est obligatoire. Chaque pilote signera une liste de présence qui fera office d'accusé de réception du briefing. Toute absence sera pénalisée d'une amende de 125,00 €

3.17 Podium :

voir article 20.

3.18 Parc Fermé :

Plateau 2 et 3:	Stands Pitlane F1
Plateau 6 :	Stands Pitlane Endurance et Pitlane F1
Autres plateaux :	tbc

Article 4. Officiels.

4.1 Direction de Course :

	<u>F1 Pit Building – 1^{er} Etage – local 125</u>	
Directeur d'Epreuve	Patrick MORISSEAU	Lic. FFSA 28737
Directeur Adjoint	Jean-Yves MUNSTERS	Lic. RACB 1705
Directeurs de Course Adjoints	Bernard DRESSEN	Lic. RACB 3176
	Laurent NOEL	Lic. RACB 914028
	Thierry VANDENABELLE	Lic. ACL O209

4.2 Secrétariat du meeting :

F1 Pit Building – 1^{er} Etage – local 121

Fabienne DE CONINCK
Anne-Marie DE DONDER
Wendy VAN COPPENOLLE

Lic. RACB 2479
Lic. RACB 2609
Lic. RACB 3287

4.3 Commissaires sportifs :

Collège 1 (Plateaux 2, 3, 6, 7) :

Président :

Membres :

F1 Pit Building – 1^{er} Etage – local 111

Pierre PELOSI
Arnaud VERCAUTEREN
Guy DAUBIE

Lic. FFSA 136305
Lic. FFSA 27751
Lic. RACB 2652

Collège 2 (Plateaux 1, 4, 5, 8) :

Président :

Membres :

F1 Pit Building F1 – 1^{er} Etage – local 113

Emile PRADES
Henri FOARE
Jan DHONDT

Lic. FFSA 2247
Lic. FFSA 178038
Lic. RACB 2385

4.5 Commissaires techniques :

F1 Pit Building F1 – Pitlane – Boxe 1

Responsable Technique RACB Sport :
Délégués Techniques RACB Sport :

Benoît VAN OVERSTRAETEN
Cédric BACH
Leon DESSART
Marlo DIERICK
Magaly GRETRY
Victor HOUBART
Cédric KESTELEYN
Alexandre MAGIS
Sasha MARECHAL
Jean-Guy MOSBEUX
Laurence RAHIER
Martine ROUSSEAU
Eric SCHOONBROODT

Lic. RACB 2610
Lic. RACB 3445
Lic. RACB 2788
Lic. RACB 3822
Lic. RACB 4110
Lic. RACB 2599
Lic. RACB 4172
Lic. RACB 3206
Lic. RACB 4085
Lic. RACB 3412
Lic. RACB 3635
Lic. RACB 3213
Lic. RACB 3813

Délégués Techniques CER 1 :

Henri PLUTON
Gilbert BRACCO

Lic. FFSA 44128
Lic. tbc

Délégué Technique CER 2 :

Jean-Jacques PAOLETTI

Lic. FFSA 7473

Délégués Techniques Sixties & Fifties Leg. :

Daniel MENARD
Francis BALLENGHIEN
Sylvain CHAMPROBERT
Yvon JOURNAUX

Lic. FFSA 8457
Lic. FFSA 8457
Lic. FFSA 18483
Lic. FFSA 19327

Délégué Technique The Greatest's Trophy :

Thierry GARBI

Lic. FFSA 16028

Délégué Technique Heritage Touring Cup :

Michel PEJOUX
François MATHIEU
Claudine CHABAUD

Lic. FFSA 173607
Lic. FFSA 246813
Lic. FFSA 156447

Délégué Technique Groupe C Racing:

Hervé CHAPALAIN

Lic. FFSA 4905

Délégué Technique Endurance Racing Leg. :

Patrice CATALANO

Lic. FFSA 243918

Délégué Technique 2.0 Litre Cup :

Christophe GIMENO
Gérard BARRAL-LALOUE
Damien SCANDOLA

Lic. FFSA 40651
Lic. FFSA 14695
Lic. tbc

4.6 Service Médical :

Antenne chirurgicale Blanchimont.

Médecin-Chef :

Dr. Christian WAHLEN
Dr. Koen ENGELBORGH

Lic. RACB 1047
Lic. RACB 3873

4.7 Service de chronométrage :

Building F1 – 1^{er} Etage – local 124

Xavi LOZANO – Société AL-KAMEL

4.8 Commissaires de piste :

Endurance Pitlane – 1^{er} Etage – local à côté du podium

Francis MIDLAIRE

Lic. RACB 4061

4.9 Commissaires de stands :

Endurance Pitlane – Milieu du pitlane

Jean-Marie BROHEE

Lic. RACB 2964

4.10 Sécurité :

Sven LEUFGEN

Lic. RACB 3842

4.11 Relations Concurrents : F1 Pit Building – 1^{er} Etage – local 123
Manuela PRADES Lic. FFSA 34242

4.12 Service Presse : F1 Pit Building – Salle de Presse – 1^{er} étage – local 133
Julien HERGAULT
Patricia RAES

Délégué Circuit de Spa-Francorchamps F1 Pit Building F1 – 1^{er} Etage – local 111
Jean DUBOIS

Podiums TBC Local 126

Speaker Pit Building F1 – 1^{er} Etage Local 137
Vincent FRANSSSEN – tbc

Article 5. Timing de l'épreuve.

5.1 Welcome d'accueil. STATION TOTALENERGIES FRANCORCHAMPS LA SOURCE
Route du Circuit 16 – 4970 Francorchamps

Judi	19.05.2022	de 12H00 à 18H00
Vendredi	20.05.2022	de 08H00 à 19H00
Samedi	21.05.2022	de 08H00 à 19H00
Dimanche	22.05.2022	de 08H00 à 16H00

5.2 Vérifications administratives. : Localisation : Pit Building – 1^{er} Etage – local 127
Horaires : voir le tableau ci-dessous.

Plateaux <i>Grids</i>	Vérifications administratives <i>Administrative Checks</i>	Vérifications techniques <i>Scrutineerings</i>	Briefings
GREATEST'S TROPHY	Judi / Thursday 19/5 14h00 – 20h00	Judi / Thursday 19/5 10h00 – 20h00	Vendredi / Friday 20/5 09h30
GROUP C RACING	Judi / Thursday 19/5 14h00 – 20h00	Judi / Thursday 19/5 10h00 – 20h00	Vendredi / Friday 20/5 10h15
ENDURANCE RACING LEGENDS	Judi / Thursday 19/5 14h00 – 20h00	Judi / Thursday 19/5 10h00 – 20h00	Vendredi / Friday 20/5 10h15
FIFTIES LEGENDS	Judi / Thursday 19/5 14h00 – 20h00	Judi / Thursday 19/5 10h00 – 20h00	Vendredi / Friday 20/5 10h15
SIXTIES ENDURANCE	Judi / Thursday 19/5 14h00 – 20h00	Judi / Thursday 19/5 10h00 – 20h00	Vendredi / Friday 20/5 11h00
HERITAGE TOURING CUP	Judi / Thursday 19/5 14h00 – 20h00	Judi / Thursday 19/5 10h00 – 20h00	Vendredi / Friday 20/5 10h15
CLASSIC ENDURANCE 1	Judi / Thursday 19/5 14h00 – 20h00	Judi / Thursday 19/5 10h00 – 20h00	Vendredi / Friday 20/5 12h00
CLASSIC ENDURANCE 2	Judi / Thursday 19/5 14h00 – 20h00	Judi / Thursday 19/5 10h00 – 20h00	Vendredi / Friday 20/5 12h00
2.0 LITRE CUP	Judi / Thursday 19/5 14h00 – 20h00	Judi / Thursday 19/5 10h00 – 20h00	Vendredi / Friday 20/5 18h00

Les concurrents et pilotes doivent présenter leurs licences en cours de validité. Le niveau de licence minimal est ITCH-Circuit. Les concurrents titulaires d'une licence nationale émise par une ASN autre que le RACB doivent présenter une autorisation de leur ASN leur permettant de participer à Spa-Classic.

5.3 Vérifications techniques.

Localisation : stands et paddocks de chaque plateau.

Horaires : voir tableau à l'article 5.2 ci-dessus.

5.4 Briefing des pilotes

Localisation : F1 Pit Building – Salle de Briefing – 1^{er} Etage – local 132

Horaires : voir tableau à l'article 5.2 ci-dessus.

La présence de chaque pilote est obligatoire.

Lors de ce briefing, il sera remis à chaque concurrent un briefing écrit.

Chaque concurrent devra signer une feuille de présence qui servira en même temps d'accusé de réception pour le briefing écrit. Toute signature manquante sera sanctionnée par le collège des Commissaires Sportifs. Tout pilote n'ayant pu, pour des raisons de force majeure et/ou ayant prévenu de son absence, devra, avant d'accéder à la piste, se présenter à la Direction de Course.

5.5 Essais chronométrés : voir timing en annexe

5.6 Départ des épreuves : tous les départs seront donnés lancés. Voir timing en annexe

5.7 Ouverture du paddock.

La piste est fermée du vendredi 20.05.2022 à 08.00 jusqu'au dimanche 22.05.2022 à 18H45. Les véhicules privés sont interdits sur la piste sauf les véhicules d'organisation et des services techniques dûment autorisés.

Jeudi 19.05.2022

par la Grille Blanchimont (Route Nationale 640)
Tous Plateaux de 09.00 à 21.00 heures

Vendredi 20.05.2022 jusqu'à Dimanche 22.05.2022

par la Grille Blanchimont (Route Nationale 640)
Tous Plateaux à partir de 07.00 heures

5.8 Sortie des paddocks.

Pendant ou après l'épreuve via la Grille de Blanchimont ou le tunnel Ster.

Pour l'agrément du public, les voitures participantes ne pourront quitter leur emplacement à l'intérieur des paddocks avant 17h00 le dimanche 22 mai 2022.

Chapitre II. Conditions Particulières de l'épreuve.

Article 6. Pilotes.

Tous les concurrents et pilotes doivent être en conformité avec les dispositions prévues dans l'annexe L du Code Sportif International 2022 émis par la FIA en ce qui concerne :

- leur licence
- le contrôle médical
- le casque
- les vêtements de protection

Les licences doivent être valables pour l'année en cours et être au moins du type ITCH-Circuit. Les concurrents et pilotes ne doivent pas faire l'objet d'une suspension de licence en cours. Les concurrents et les conducteurs titulaires d'une licence nationale délivrée par une ASN autre que le RACB et qui désirent prendre part à une compétition dans le cadre de Spa-Classic, ne pourront le faire qu'avec l'autorisation préalable de leur ASN. Cette autorisation devra être présentée lors des vérifications administratives.

Le circuit de Spa-Francorchamps et les organisateurs doivent répondre à de nouvelles exigences concernant le respect de l'environnement et l'écoulement des hydrocarbures. A ce titre, l'organisateur et les concurrents de Spa-Classic se doivent d'adopter une démarche exemplaire, sous peine de devoir faire face à de lourdes sanctions administratives et financières. Tous les concurrents ont donc l'obligation de mettre en place, à l'emplacement de la voiture de course dans les paddocks et à tout moment de l'épreuve, une bâche ou un système de récupération des hydrocarbures (au minimum, celui fourni par l'organisateur) afin d'éviter les écoulements sur le sol et la dispersion dans la nature. Tout écoulement accidentel devra être signalé au plus vite aux responsables des paddocks pour intervention.

Chaque concurrent devra veiller au respect de ces consignes.

Il devra veiller impérativement à en informer toute personne intervenant dans la maintenance de son véhicule, et demander la récupération de tout liquide pouvant se répandre sur le sol (huile, carburant, liquide frein ou de refroidissement). En cas d'infraction à cette règle le concurrent s'expose à des amendes correspondant aux frais de nettoyage et de remise en état (minimum : 300 € par infraction constatée). Le circuit de Spa fournira une note type concernant les modalités de protection de l'environnement du circuit.

Article 7. Description des véhicules admis.

Les véhicules doivent être en conformité avec les règlements techniques de leur série respective ainsi qu'aux dispositions de l'annexe K du Code Sportif International de la FIA pour les véhicules historiques et de l'annexe J du même Code.

Article 8. Laissez-passer – Cartes de Fonction.

Ces documents seront remis et/ou mis à la disposition de chaque responsable et/ou coordinateur de chaque série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents et pilotes.

Article 9. Numéros de compétition – Publicité – Relations publiques – Actions promotionnelles.

9.1 Sauf accord écrit du promoteur, les numéros utilisés seront ceux fournis par l'organisation.

9.2 Les numéros de compétition doivent être appliqués suivant les dispositions prévues par l'article 16 du Code Sportif International de la FIA. Ils doivent être noirs sur un fond blanc (de 45 cm de large et de 33 cm de haut) (sauf dispositions particulières prévues au règlement particulier de la série) aux endroits suivants :

- sur les portières avant ou à la hauteur de l'habitacle du pilote, de chaque côté de la voiture ;
- sur le toit ou le capot avant de la voiture, orienté vers la droite et lisible de l'intérieur du circuit.

9.3 Le concurrent est responsable de la visibilité de ces numéros durant toute la durée de l'épreuve.

9.4 Les noms, ainsi que la reproduction du drapeau national des pilotes qui conduisent la voiture, ne pourront apparaître qu'une fois de chaque côté de la voiture, et dans un emplacement rectangulaire ne dépassant pas 10 x 40 cm.

9.5 La publicité des participants respectera les dispositions prévues par la réglementation FIA, des ASN et du RACB Sport ainsi que les lois relatives à la publicité en vigueur en Belgique et à l'usage normal tant sur les véhicules que sur les vêtements.

9.6 Toute publicité, action promotionnelle et/ou de relation publique doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit de l'Organisateur et du Promoteur. Tous les emplacements attribués dans les paddocks et les stands, le sont uniquement à vocation sportive, à l'exclusion de l'organisation de relations publiques, repas-Sponsors, accueil invités, Hospitality-Unit, etc. Toute infraction à cette règle entraînera une amende de € 65,00 le mètre carré au profit de l'Organisateur augmentée des taxes communales prévues de €10,00 le mètre carré.

Toute publicité aérienne, toute action publicitaire et/ou promotionnelle intervenant dans l'espace aérien situé au-dessus du Circuit et des Communes traversées par celui-ci, sont également strictement interdites sans accord préalable et écrit de l'Organisateur et du Promoteur en accord avec les autorités Administratives et Communales concernées.

Article 10. Assurance.

L'organisateur a souscrit une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière sur le territoire belge. Une copie de cette police peut être consultée au secrétariat de l'épreuve.

Article 11. Règlement propre aux stands et à la voie des stands.

11.1 La voie des stands est divisée en deux parties séparées par une ligne blanche. La partie côté piste est dénommée « la voie rapide », la partie côté stands est dénommée « la voie de travail ». Toute intervention, réparation, ravitaillement sur un véhicule sont strictement interdits dans la voie rapide, donc sont uniquement autorisés dans la voie de travail et seulement sur une voiture du plateau dont la session est en essai ou en course.

11.2 Aucune ligne, point de repère, marquage ne pourront être peints dans la voie des stands. Tout autre type de marquage devra être enlevé à la fin de l'épreuve. En cas de manquement, les frais de remise en état seront mis à charge du concurrent occupant le stand devant lequel ces marquages auront été réalisés.

- 11.3 Il est défendu de fumer dans les stands, d'y faire du feu et/ou de procéder à des soudures. Aucun appareil générateur d'étincelles ne sera admis dans les stands. Toute infraction au présent paragraphe sera sanctionnée d'une amende de € 1.250,00 sans préjudice de sanctions sportives qui pourraient être prises par le Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion du véhicule de l'épreuve.
- 11.4 Le personnel des teams doit rester à l'intérieur de son stand quand la voiture est sur la piste. Ce personnel ne peut accéder à la voie de travail que pour préparer et lors de l'arrêt de son véhicule de course. Seul le personnel muni du laissez-passer prévu est autorisé à accéder au mur de signalisation.
- 11.5 La zone des stands et la voie des stands sont formellement interdit aux personnes de moins de 16 ans ainsi qu'aux animaux.
- 11.6 Si du carburant est stocké dans les garages, ce carburant (maximum 100 litres par volets et 450 litres par unité) ne peut se trouver que dans des bidons en métal qui ferment hermétiquement. De plus, le concurrent devra fournir au moins deux extincteurs à poudre de 6 kg, et qui seront en bon état d'entretien et de contrôle et qui seront répartis de part et d'autre de la zone de stockage du carburant. Amende : € 1.250,00 sans préjudice des sanctions supplémentaires que pourrait prendre le Collège des Commissaires Sportifs et pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.
- 11.7 Un état des lieux sera effectué lors de la prise de possession et la remise du stand. Cet état sera pratiqué par le responsable des paddocks ou un de ses préposés. Tous dégâts seront facturés au concurrent occupant le stand.
- 11.8 Les ombrelles, parasols et/ou parapluies sont interdits aux stands et à la voie des stands.
- 11.9 Les potences repliables, support(s) flexible(e) d'air, de carburant et d'éclairage ne peuvent dépasser la largeur de la zone de travail, ni se trouver à moins de deux mètres au-dessus du sol.
- 11.10 Le matériel fixé au mur de signalisation doit l'être sans endommager celui-ci, ni dépasser l'aplomb de ce mur côté piste.
- 11.11 Toute publicité ou affichage à caractère promotionnel ou publicitaire dans et sur les stands, ainsi que sur le mur de signalisation sont interdits. Toute infraction à la présente sera sanctionnée d'une amende de € 1.250,00.

Chapitre III. Déroulement de l'épreuve.

Article 12. Signalisations.

Les informations et instructions seront transmises aux pilotes au moyen des signaux prévus par l'annexe H du Code Sportif International (panneaux, drapeaux et signalisations lumineuses).

Pour communiquer des renseignements à leurs pilotes, les concurrents ne peuvent pas utiliser des drapeaux et signaux semblables, de quelque manière que ce soit, à ceux mentionnés dans l'annexe H, chapitre 4 du dit Code.

Article 13. Essais – Qualification.

- 13.1 Les essais officiels chronométrés auront lieu suivant timing en annexe. Les concurrents et pilotes devront se présenter 30 minutes avant l'heure de début de leur entraînement pour participer à ce dernier et ce en suivant les instructions du responsable des grilles de départ et ses préposés.
- 13.2 Les minima de qualification, prévus aux règlements particuliers des séries, seront en application.
- 13.3 Selon le règlement particulier de chaque plateau, et pour les voitures à plusieurs pilotes, le pilote qui prend le départ de la course doit être communiqué aux relations concurrents au plus tard une heure après la fin des essais chronométrés.

Article 14. Grille de départ.

- 14.1 La grille de départ de la 1^{ère} course sera constituée dans l'ordre des temps réalisés lors des séances chronométrées. Dans le cas où deux ou plusieurs voitures auraient réalisé le même temps, priorité sera donnée à celle qui aura réussi ce temps la première.
- 14.2 La place de la pole position est à droite dans le sens de la course conformément au plan d'homologation du Circuit.

- 14.3 La grille de départ sera effectuée sous la responsabilité du responsable des grilles de départ. Les concurrents et pilotes devront être prêts, à la sortie de leur paddock respectif, 30 minutes avant l'heure de début de leur course.
- 14.4 L'accès à la piste sera fermé 5 minutes avant le début du tour de formation.

Article 15. Procédure de départ.

- 15.1 Le signal de départ sera donné au moyen des feux lumineux de départ déclenché par le Directeur de Course. À défaut, le départ sera donné au moyen du drapeau national.
- 15.2 Pendant le départ d'une course, le mur de signalisation devra être totalement libre de toute personne, à l'exception des officiels et commissaires de stands et de route, dûment autorisés, et qui auront tous reçu l'accréditation appropriée pour y exercer une fonction officielle. Cette interdiction est valable pour les deux premiers tours de chaque course.
- 15.3 Sur instruction des commissaires de grille de départ et de stands, les voitures quitteront les stands derrière la voiture officielle de l'Organisation pour couvrir un tour de reconnaissance. Durant ce tour de reconnaissance, les voitures garderont leur position de grille de départ et ne pourront ni dépasser la voiture officielle de l'Organisation ni se dépasser (sauf si une voiture est retardée en quittant sa position de grille et que les voitures se trouvant derrière elle, ne peuvent éviter de la dépasser sans retarder indûment le reste du plateau) sous peine de mise hors course. Les essais de départ, d'accélération en se laissant distancer sont interdits durant ce tour sous peine de se voir infliger une pénalité en temps d'une minute.
- 15.4 La sortie des stands sera fermée 5 minutes avant l'heure du drapeau vert. Cette fermeture sera signalée par un avertissement sonore 2 minutes avant, puis par un panneau « pit closed » avec signal sonore. Toute voiture, qui n'aurait pas quitté la zone des stands, ne pourra prendre le départ qu'après le passage de l'ensemble des voitures devant la sortie des stands et après que le départ ai été donné
- 15.5 L'approche du tour de formation sera annoncée par la présentation de panneaux qui seront accompagnés d'un avertissement sonore.
- | | |
|-------------|--|
| Panneau 5' | Début du compte à rebours. |
| Panneau 3' | La grille de départ est fermée.
Toute voiture n'ayant pas pris place sur la grille partira soit de l'arrière de celle-ci, soit des stands comme repris au point 15.4.
Evacuation générale de la grille. Officiels et pilotes exceptés. |
| Panneau 1' | Les moteurs sont lancés au moyen du démarreur par le pilote.
Toute aide extérieure est interdite sous peine de mise hors course.
Evacuation totale de la grille. |
| Panneau 15" | Après la présentation de ce panneau, le Directeur de Course déploiera un drapeau vert à l'avant de la grille.
Ce drapeau est le signal que les voitures doivent entamer un tour de formation complet du circuit en conservant leur emplacement sur la grille de départ.
Ce tour se fera sous la conduite d'une voiture « leading-car ».
Durant ce tour de formation, les voitures garderont leur position de grille de départ et ne pourront ni dépasser la voiture officielle de l'Organisation ni se dépasser (sauf si une voiture est retardée en quittant sa position de grille et que les voitures se trouvant derrière elle ne peuvent éviter de la dépasser sans retarder indûment le reste du plateau) sous peine de mise hors course. Les essais de départ, d'accélération en se laissant distancer sont interdits durant ce tour sous peine de se voir infliger une pénalité en temps d'une minute. |
- 15.6 Lors du tour de formation, tout pilote, se trouvant dans l'impossibilité de prendre le départ, doit le signaler de manière visible et claire.
- 15.6.1 Si une voiture est retardée en quittant la grille de départ lors du départ du tour de formation, elle ne peut dépasser une autre voiture si elle est restée immobile après le franchissement de la ligne par le reste des voitures, et elle doit prendre le départ de la course à partir de l'arrière de la grille de départ.
- 15.6.2 Cette disposition est également applicable à une voiture qui, ayant pris le départ régulièrement du tour de formation, ne pourrait pas conserver sa place conformément à la grille de départ.
- 15.6.3 Si une voiture ne démarre pas lors de départ du tour de formation, après le passage des autres voitures, elle sera poussée vers la sortie des stands par les commissaires de route. Elle pourra prendre le départ comme stipulé au point 15.4.

Départ Lancé :

- 15.7 A la fin de tour de formation, la voiture officielle de l'Organisation se retirera dans la voie des stands au niveau du virage n° 19. A ce moment, le pilote de la voiture en pole position doit conserver la même vitesse (entre 70 & 90 km/h) jusqu'à ce que le départ soit donné.
- 15.8 Durant ce tour de formation, les feux rouges sur la passerelle de départ seront allumés. Le départ sera donné lorsque le Directeur de Course fera passer les feux lumineux au vert ou présentation du drapeau national.
- 15.9 Si les conditions l'exigent, le Directeur de Course pourra ordonner à la voiture officielle de l'Organisation de faire un ou plusieurs tours de formation supplémentaires. Les feux de départ restent au rouge. Les voitures se rangeront derrière la voiture officielle de l'Organisation. La procédure recommence comme aux points 15.7 & 8. Si un tel tour de formation supplémentaire est effectué, le départ de la course sera considéré comme ayant été donné à la fin du premier tour de formation.
- 15.10 Si un faux départ est constaté soit par un juge de fait soit par un officiel, il sera infligé, au contrevenant, une pénalité en temps d'une minute.

Article 16. Déroulement des essais et de la course.

16.1 Essais libres

Le Directeur de Course peut interrompre les essais aussi souvent et aussi longtemps qu'il l'estime nécessaire à permettre l'évacuation de la piste ou l'enlèvement d'une voiture. La période des essais ne sera pas prolongée.

16.2 Essais qualificatifs

- 16.2.1 Aucun pilote ne pourra prendre le départ de la course sans avoir participé aux essais qualificatifs sur la voiture à laquelle il est engagé.
- 16.2.2 Le Directeur de Course peut interrompre les essais aussi souvent et aussi longtemps qu'il l'estime nécessaire à permettre l'évacuation de la piste ou l'enlèvement d'une voiture.
- 16.2.3 Pendant les essais qualificatifs, la période des essais sera prolongée si les circonstances le permettent. Au cas où une ou plusieurs séances d'essai seraient ainsi interrompues, aucune plainte relative aux effets possibles sur la qualification des voitures admises au départ ne sera recevable.
- 16.2.4 Si, de l'avis du Collège des Commissaires Sportifs, un arrêt est causé délibérément, le pilote concerné pourra voir annuler les temps qu'il a réalisés dans cette séance, et il pourra se voir refuser l'autorisation de participer à toute autre séance d'essais.

16.3 **Arrêt des essais qualificatifs**

- 16.3.1 S'il devient nécessaire d'arrêter une séance d'essai qualificatif suite à l'encombrement total de la piste ou si la poursuite de l'essai qualificatif devient trop dangereuse suite aux circonstances atmosphériques ou d'autres circonstances, le Directeur de Course ou son préposé déploiera le drapeau rouge. Simultanément, des drapeaux rouges seront déployés à tous les postes de commissaire de piste. Lorsque le signal de cesser de courir est donné, toutes les voitures réduiront immédiatement leur vitesse et se dirigeront lentement vers la voie des stands pour se rendre à leur stand. Une défense générale de dépassement est d'application.
- 16.3.2 Toutes les voitures abandonnées le long de la piste pendant les essais chronométrés pourront être remorquées aux stands par l'organisateur. Elles pourront participer de nouveau aux séances suivantes.
- 16.3.3 Au cas où une ou plusieurs séances d'essais qualificatifs seraient interrompues de cette façon, aucune plainte relative aux effets éventuels de cette interruption sur les résultats des pilotes ou de la voiture ne sera recevable.

16.4 **La Course**

Une course ne sera pas suspendue en cas de pluie sauf si le circuit est bloqué ou si la poursuite de la course s'avérait dangereuse.

Suspension de la Course

- 16.4.1 S'il devient nécessaire de suspendre la course parce que la sécurité ne peut plus être garantie, le Directeur de Course ou son préposé ordonnera qu'un drapeau rouge sera déployé à la hauteur de la ligne d'arrivée. Simultanément, des drapeaux rouges seront déployés à tous les postes de surveillance.

- 16.4.2 Lorsque le signal de suspension de la course sera donné, toutes les voitures devront immédiatement réduire leur vitesse et tout dépassement sera strictement interdit. Les pilotes doivent pouvoir s'arrêter à tout moment.
- 16.4.3 Toutes les voitures s'aligneront en une seule file à la ligne 'drapeau rouge', la voiture de tête en première position. Si la voiture de tête sur la piste ne se trouve pas devant la file, tous les véhicules situés entre lui et la ligne du drapeau rouge recevront l'instruction d'accomplir un autre tour une minute avant la reprise de la course. L'entrée de la voie des stands sera fermée. Celui qui accède quand-même à la voie des stands, sera sanctionné par une pénalité "Drive Through" au moment de la reprise de la course, sauf s'il/elle est autorisé(e) par le Directeur de Course. Toutefois, tout véhicule qui se trouvait à l'entrée des stands ou dans la voie des stands lorsque l'ordre de suspension de la course a été donné, sera autorisé à quitter la voie des stands sans encourir de pénalité. Selon la position de la ligne de départ par rapport à la ligne du drapeau rouge, tous les véhicules concernés pourront quitter la voie des stands soit avant la reprise de la course soit après que tous les véhicules en mesure de le faire auront franchi la sortie des stands après la reprise de la course.
- 16.4.4 Aucune intervention sur les voitures, de quelle nature que ce soit, n'est autorisée pendant toute la durée de la suspension de la course, sauf pour les personnes autorisées par le Directeur de Course. Ceci signifie également que tous les travaux dans la voie des stands et/ou dans les stands doivent être arrêtés dès que le drapeau rouge est déployé et ce jusqu'à la reprise de la course.
- 16.4.5 La Voiture de Sécurité se positionnera devant la ligne 'drapeau rouge'.
- 16.4.6 L'enregistrement de temps n'est pas arrêté pour la durée de la suspension de la course.

Reprise de la Course

- 16.4.7 Dix minutes avant la reprise de la course, le signal "10 minutes" est montré à la hauteur de la ligne 'drapeau rouge', accompagné d'un signal sonore. Ce signal est répété lorsque les panneaux "5 minutes", "1 minute" et "15 secondes" sont montrés.
- 16.4.8 Lorsque le panneau "1 minute" est montré, les moteurs sont démarrés. Tout le personnel technique et les officiels doivent immédiatement quitter la piste. Les pilotes doivent signaler des problèmes éventuels au commissaire de piste de manière visible et claire. Celui-ci déploiera un drapeau jaune à la hauteur de cette voiture. Quand tous les voitures ont quitté cette zone, les commissaires de piste pousseront, si possible, la voiture dans la voie des stands.
- 16.4.9 Dès que cette minute est expirée, la course est reprise derrière la Voiture de Sécurité, les voitures alignées dans l'ordre dans lequel elles se sont arrêtées à la ligne 'drapeau rouge'. Toutes les voitures doivent rester alignées derrière la Voiture de Sécurité et adapter leur vitesse, de sorte qu'elles suivent la voiture précédente avec un écart de cinq longueurs de voiture au maximum. Dès que la dernière voiture de la file ininterrompue arrive à la hauteur du panneau "PIT EXIT", le feu vert à la fin de la voie des stands sera allumé. Toute voiture se trouvant encore dans la voie des stands, pourra regagner la piste et rejoindre le bout de la file derrière la Voiture de Sécurité.
- 16.4.10 Après un tour minimum, la Voiture de Sécurité rejoint son poste et la course est reprise dès que la première voiture franchit la ligne d'arrivée. la procédure Voiture de Sécurité est reprise telle qu'elle est décrite à l'Art. 16.5.
- 16.4.11 Si la course ne peut être reprise, elle sera considérée comme terminée au moment où la voiture de tête a franchi la ligne d'arrivée pendant le tour précédent le tour de suspension de la course.

16.5 Voiture de sécurité

- 16.5.1 La Voiture de Sécurité portera les mots « SAFETY-CAR » en caractères d'une dimension similaire à celle des numéros de course, sur l'arrière et les deux côtés. Elle sera équipée des gyrophares oranges sur le toit, elle sera conduite par un pilote de circuit expérimenté. Elle aura à son bord un observateur approuvé par la FIA et/ou du RACB Sport capable de reconnaître toutes les voitures en course, et qui sera en contact radio permanent avec la direction de course.
- 16.5.2 Dix minutes avant l'heure de départ de la course, la Voiture de Sécurité prendra position à l'avant de la grille de départ et restera là jusqu'à ce que le signal des cinq minutes soit donné. A ce moment-là, elle couvrira un tour complet du circuit et rentrera à son emplacement, c'est-à-dire à la sortie de la voie des stands F1 à l'intérieur du virage de la Source.
- 16.5.3 La Voiture de Sécurité pourra être mise en service pour neutraliser la course sur décision du Directeur de Course. Elle ne sera utilisée que si des pilotes ou des officiels courent un danger physique immédiat, dans des circonstances ne justifiant néanmoins pas la suspension de la course. Chaque infraction sur la réglementation relative à la Voiture de Sécurité sera sanctionnée par une pénalité "Stop and go" de 10 secondes.

16.5.4 Procédure

- 16.5.4.1 Quand l'ordre sera donné par le Directeur de Course d'utiliser la Voiture de Sécurité, tous les postes de surveillance déploieront d'abord un drapeau jaune agités et un panneau "SC", qui seront maintenus jusqu'à la fin de l'intervention de la Voiture de Sécurité. A la ligne de départ, le feu clignotant jaune sera allumé. Toutes les voitures doivent ralentir et tout dépassement sera strictement interdit.
- 16.5.4.2 Quand le Directeur de Course en donne l'ordre, la Voiture de Sécurité rejoint la piste, les gyrophares oranges allumés, quelle que ce soit la position de la voiture en tête de la course.
- 16.5.4.3 Toutes les voitures doivent s'aligner derrière la Voiture de Sécurité et adapter leur vitesse, de sorte qu'elles suivent la voiture précédente à une distance de 5 longueurs de voiture au maximum. Tout dépassement est interdit, sauf si une voiture y est invitée par la Voiture de Sécurité. Chaque voiture qui est incapable de respecter la vitesse et/ou la distance par rapport à la voiture précédente, doit immédiatement quitter la piste et circuler sur la bande herbeuse ou une autre bande de décélération. Dès que la situation est sûre, le pilote pourra rejoindre la piste, mais seulement après le passage de tout le plateau. Le cas échéant, le pilote en question doit répéter cette procédure chaque tour pendant toute la durée de la procédure Voiture de Sécurité.
- 16.5.4.4 Quand le Directeur de Course le lui ordonne, l'observateur à bord de la Voiture de Sécurité utilisera un feu vert ou fera signe de dépasser à toutes les voitures se trouvant entre elle et la voiture de tête. Ces voitures continueront à vitesse réduite et sans se dépasser, jusqu'à ce qu'elles atteignent la file de voiture se trouvant derrière la Voiture de Sécurité.
- 16.5.4.5 Pendant que la Voiture de Sécurité sera en service, les voitures concurrentes pourront entrer dans la voie des stands, mais elles ne pourront rejoindre la piste que lorsque le feu vert à la sortie de la voie des stands aura été allumé. Le feu vert ne sera éteint que lorsque la Voiture de Sécurité et la file ininterrompue de voitures derrière elle – avec un écart de cinq longueurs de voiture au maximum – se trouve à la hauteur de la ligne « Safety Car 1 ». En ce moment-là, le feu rouge est allumé jusqu'à ce que la file de voitures soit passée à la hauteur de la ligne « Safety Car 1 ». Une voiture regagnant la piste devra avancer à une vitesse appropriée jusqu'à ce qu'elle atteigne le bout de la file de voitures se trouvant derrière la Voiture de Sécurité. Tout dépassement est strictement interdit.
- 16.5.4.6 Lorsque le Directeur de Course fait rentrer la Voiture de Sécurité, celle-ci éteindra tous ses gyrophares oranges, à partir du virage n°15 et ce sera le signal indiquant aux pilotes qu'elle rejoindra son poste (virage n°1) à la fin de ce tour. Lorsque la Voiture de Sécurité quitte la piste, le circuit est libéré. A la ligne de départ, le feu vert est allumé et un drapeau vert sera déployé. Les commissaires des postes de surveillance déploieront le drapeau vert pendant un tour. Il est interdit de dépasser avant le passage sur la ligne de chronométrage / arrivée.

16.5.5 Chaque tour accompli derrière la Voiture de Sécurité, sera compté comme un tour de course.

16.5.6 Dans des conditions exceptionnelles, le départ de la course peut être donné derrière la Voiture de Sécurité. La procédure est comme suit:

- 15 minutes avant le départ, la Voiture de Sécurité prendra sa position à l'avant de la grille.
- En cas d'un départ normal, la Voiture de Sécurité restera sur la piste jusqu'à ce que le signal "5 minutes" soit montré. Quand ce signal est présenté, la Voiture de Sécurité quitte la grille.
- Si on donne le départ derrière la Voiture de Sécurité, celle-ci allumera ses gyrophares oranges à tout moment avant le signal "1 minute" est montré. Lorsque les feux verts s'allumeront, la Voiture de Sécurité quitte la grille de départ, suivie de toutes les voitures dans l'ordre de la grille avec une distance entre elles qui est inférieure à cinq longueurs de voitures. Il n'y aura pas de tour de formation et la course commencera lorsque la voiture de tête franchira pour la première fois la ligne d'arrivée.
- Le dépassement pendant le premier tour est uniquement autorisé, si une voiture est retardée en quittant sa position sur la grille et si les voitures derrière elle ne peuvent pas éviter de la dépasser sans retarder outre mesure le reste du plateau.
- Un pilote retardé en quittant la grille doit se ranger à l'arrière de la queue de voitures se trouvant derrière la Voiture de Sécurité. Si plusieurs pilotes sont concernés, ils doivent se ranger à l'arrière de la queue de voitures selon l'ordre dans lequel ils ont quitté la grille.
- Une pénalité d'une minute sera infligée à tout pilote qui aura, de l'avis des Commissaires Sportifs, dépassé sans nécessité une autre voiture pendant le premier tour.

Article 17. Arrêt aux stands – Réparations.

- 17.1 La zone des stands est délimitée par un panneau « Pit Entry » à l'entrée et un panneau « Pit Exit » à la sortie.
- 17.2 L'entrée et la sortie de la voie des stands par tout autre endroit est interdite. Toute infraction à la présente est passible de la mise hors course.

- 17.3 Aucune personne et aucun équipement ne doit être sur la voie rapide. Une voiture ne peut accéder à la voie rapide que si son pilote est assis au volant, dûment casqué et attaché.
- 17.4 Si un pilote dépasse son stand, la voiture ne peut y revenir en utilisant la marche arrière. Elle doit être poussée à la main par ses mécaniciens.

Article 18. Ravitaillement – Carburant

18.1 Seuls les concurrents du plateau n°4 « SIXTIES' ENDURANCE » sont autorisés à ravitailler durant leur course uniquement aux conditions ci-après :

- Les ravitaillements durant la course sont autorisés lors de l'arrêt obligatoire de 5 minutes ;
- Le pilote devra ravitailler dans la pitlane F1 à l'infrastructure prévue à cet effet ;
- SODIFUEL installera dans la Pitlane F1, au niveau des garages 15 à 17 des pompes permettant la distribution du carburant aux concurrents Sixties' Endurance pendant la fenêtre autorisée de ravitaillement entre la 45ème et la 75ème minute de la course.
- Les concurrents Sixties' Endurance emprunteront les Pitlane F1 et Endurance dans leur totalité durant toute la course, soit le cheminement suivant :
 - sortie piste au niveau de la chicane F1, virage 19 pour entrée dans la Pitlane F1 ;
 - ravitaillement devant les garages 26 à 29 ;
 - poursuite du cheminement vers la Pitlane Endurance (changement de pilote) ;
 - sortie de la Pitlane Endurance pour reprise de la piste en haut du Raidillon.
- Le remplissage de carburant ne pourra être exécuté que par le personnel de l'organisation prévu à cet effet.
- Le moteur devra être arrêté, pilote désanglé.

18.2 Transport

Dans l'enceinte du paddock et des stands, le transport de carburant ne peut se faire que dans des jerrycans en métal. La quantité maximum transportée autorisée est de 60 litres à la fois. Les préposés au transport du carburant devront être munis, pendant toute l'opération, d'un extincteur à poudre de 6 kg ou à mousse de 6 litres minimum, en ordre de marche et être porteur de vêtements anti-feu conformément au point 17 de l'annexe H du Code Sportif International. Les Jerrycans transportés devront être solidement arrimés au chariot transporteur.

18.3 Entreposage

Un stockage maximum de 100 litres de carburant sera autorisé par garage (volet) soit dans la tour de ravitaillement, soit dans les jerrycans, avec un maximum de 450 litres par unité. Tout autre stockage de carburant est interdit, tant dans le stand qu'à l'extérieur de celui-ci. Toute source d'étincelles et de feu est interdite à moins de 6m du mur arrière des stands. La tour de ravitaillement doit être solidement arrimée au mur intérieur du stand. Les jerrycans, vides ou pleins, devront toujours être fermés hermétiquement. Toute trace de carburant, dans le stand ou sur l'aire de travail, doit immédiatement être éliminée, l'utilisation d'eau étant interdite. Amende : € 1.250,00 sans préjudice des sanctions supplémentaires que pourrait prendre le Collège des Commissaires Sportifs et pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

18.4 Transfert du Carburant

Le transfert de carburant ne pourra se faire qu'avec les jerrycans poinçonnés par le délégué du contrôle technique. Dans le cas d'une tour de ravitaillement, le transfert se fera des jerrycans vers ladite tour de ravitaillement, uniquement au moyen d'une pompe mécanique actionnée à la main et solidement fixée à la tour de ravitaillement. Pendant les opérations de remplissage de la tour de ravitaillement, un préposé doit assister à la manœuvre, muni d'un extincteur à poudre de 6 kg ou à mousse de 6 litres minimum et être porteur de vêtements anti feu conformément au point 17 de l'annexe H du Code Sportif International. Le team doit fournir, pour cette opération spécifique, un extincteur de 6 kg (6litres). Amende : € 1.250,00 sans préjudice des sanctions supplémentaires que pourrait prendre le Collège des Commissaires Sportifs et pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

18.5 Divers

Il est interdit de fumer :

- dans les garages et la voie des stands
- à une distance de 5 m de l'arrière des garages
- pendant le transport du carburant et le transfert de celui-ci.
- au-dessus des garages

Il est interdit d'utiliser une flamme nue (barbecue au charbon de bois, réchaud à gaz, etc.) à moins de 5 m de l'arrière des garages.

Les bonbonnes LPG sont interdites dans la voie des stands, les garages et à moins de 5 m de l'arrière des stands ainsi que dans tout véhicule, elles sont seules autorisées dans les chapiteaux et auvents.

Il est interdit de poser quoi que ce soit sur une bande de dégagement d'un mètre de l'arrière des garages. Toutefois, le plateau élévateur d'un camion est autorisé, la banderole aisément franchissable est également autorisée.

Pour ce qui concerne le ravitaillement à la pompe TotalEnergies au paddock Vert, outre les points développés au point a) ci-dessus et dehors du ravitaillement direct du véhicule de compétition, les points suivants doivent être respectés :

- ravitaillement uniquement au moyen de jerrycans métalliques ;
- Interdiction de fumer ;
- présence obligatoire d'un extincteur de 6 kg ou 6 litres.

Article 19. Arrivée

Les règles de chaque série sont d'application.

- 19.1 Le signal de fin de course sera donné pour toutes les courses, sur la ligne d'arrivée F1 – *c'est-à-dire seulement sur la ligne sur la piste, donc pas dans la voie des stands ou la piste de décélération* –, dès que la voiture en tête de la course a parcouru toute la durée de la course et franchi la ligne d'arrivée. En même temps que le signal de fin de course, le feu rouge à la fin de la voie des stands est allumé. A partir de ce moment, il est interdit de quitter la voie des stands.
- 19.2 Si le signal de fin de course est donné pour quelque autre raison que celle prévue à l'Art. 19.1 avant que la voiture de tête n'ait parcouru toute la durée de course, la course sera considérée comme terminée au moment où la voiture de tête a franchi la ligne d'arrivée pour la dernière fois avant le déploiement du damier noir et blanc. Si le damier noir et blanc est déployé trop tard pour quelque raison que ce soit, la course sera considérée comme s'étant terminée au moment où elle aurait dû se terminer normalement.
- 19.3 Si la course doit se terminer sous la procédure Voiture de Sécurité, la Voiture de Sécurité se dirigera à la voie des stands à la fin du dernier tour et les voitures passeront le damier noir et blanc comme d'habitude, mais tout dépassement est interdit.
- 19.4 Après avoir reçu le signal de fin de course, toutes les voitures circulantes effectueront un tour à allure réduite et doivent se rendre du circuit directement au parc fermé, sans s'arrêter, sans recevoir un objet quel qu'il soit, et sans aucune assistance sauf celle des commissaires de piste, si nécessaire, ou rentreront aux stands et paddocks par leurs pitlanes désignées et sous les indications des commissaires.
- 19.5 Toute voiture ne pouvant pas atteindre le parc fermé par ses propres moyens, sera placée sous le contrôle exclusif des commissaires de piste, qui dirigeront la voiture au parc fermé, si possible.

Article 20. Cérémonie du podium

Pour les courses des plateaux 2 et 3, la remise des coupes aura lieu sur le podium situé au niveau 1 du F1 Pit Building. Pour les autres courses, la remise des coupes aura lieu sur le podium situé dans la pitlane Endurance.

Chapitre IV. Discipline générale de sécurité.

Article 21. Voie des stands – Pitlane.

21.1 Il y a trois pitlanes à considérer pour l'épreuve :

Grande Pitlane (F1+Endurance)	Plateau 5	SIXTIES' ENDURANCE
	Plateau 6	HERITAGE TOURING CUP
Pitlane F1	Plateau 2	GROUP C
	Plateau 3	ENDURANCE RACING LEGENDS
Pitlane Endurance	Autres plateaux (1, 4, 7, 8 & 9)	

- 21.2 La sortie des stands se fera sous la responsabilité du pilote. Le feu à la sortie des stands sera au vert permanent, sauf en cas de procédure de drapeau rouge ou de neutralisation de la course.
- 21.3 Dans la zone de la voie des stands, la vitesse est limitée à 60 km/h. Des contrôles radar seront effectués par des juges de fait. Les pénalités seront les suivantes :

- a/ Essais : 1^{ère} infraction : Annulation du meilleur temps
 2^{ème} infraction : Annulation de tous les temps
 3^{ème} infraction : Sanction à décider par le Collège des Commissaires Sportifs
- b/ Course : 1^{ère} infraction : DRIVE THROUGH ou 1 minute ajoutée au temps de course (plateaux 1, 2, 5)
 2^{ème} infraction : Sanction à décider par le Collège des Commissaires Sportifs

Toutes ces pénalités seront appliquées par la Direction de Course, sous réserve de pénalités supérieures infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Article 22. Voiture de sécurité.

Voir article 16.5.1 à 16.5.6

Article 23. Sécurité sur la piste.

- 23.1 Le circuit ne peut être emprunté par les véhicules de compétition qu'au cours des essais et de la course. Au cas où un véhicule de compétition se trouverait en dehors de ces périodes sur le circuit et sans y avoir été invité, le concurrent concerné pourra être exclu de l'épreuve.
- 23.2 Au cas où un conducteur se verrait dans l'obligation d'arrêter sa voiture pour quelque raison que ce soit, celle-ci devra être dégagée de la piste le plus rapidement possible dans un lieu en toute sécurité afin de ne pas constituer un danger et/ou entraver le déroulement de la course ou des essais. Il est **STRICTEMENT INTERDIT** aux pilotes et au personnel de son team de conduire leur voiture dans le sens opposé à celui de la course. Si le pilote ne peut dégager seul sa voiture d'une position dangereuse, les Commissaires de piste doivent lui prêter assistance et sont autorisés à pousser les voitures pour les aider à redémarrer leur moteur.
- 23.3 A l'exception du conducteur et des Officiels habilités dans des cas exceptionnels, personne n'est autorisé à toucher une voiture immobilisée en dehors des stands.
- 23.4 Chaque fois qu'une voiture s'immobilise pendant la course, que ce soit volontaire ou non, le moteur peut être remis en route à l'aide du démarreur par le pilote SEUL, ou avec l'aide des Commissaires

Sur la grille de départ, l'utilisation d'une batterie d'appoint est autorisée.

- 23.5 Lorsqu'ils participent aux essais et/ou à la course, les pilotes doivent en toutes circonstances porter les vêtements et le casque de type agréés et contrôlés par le contrôle technique. De plus, ils doivent attacher leur harnais de sécurité. Si un pilote est impliqué dans une collision et/ou un incident, il ne pourra pas quitter le circuit sans l'accord écrit des Commissaires Sportifs.
- 23.6 Toutes les voitures doivent être conformes aux règles de sécurité éditées par la F.I.A.
- 23.7 Tout conducteur ayant l'intention de s'écarter de la piste ou de rentrer au stand, doit prévenir de son intention et s'assurer qu'il peut le faire sans danger.

Article 24. Discipline sur la piste.

- 24.1 Dépassement sous drapeau jaune : il est interdit de dépasser, tant aux essais qu'en course, dans une zone débutant par un ou deux drapeaux jaunes agités et finissant par un drapeau vert immobile. Les pénalités seront les suivantes :
- a / Essais : 1^{ère} infraction : Annulation du meilleur temps
 2^{ème} infraction : Annulation de tous les temps
 3^{ème} infraction : Sanction à décider par le Collège des Commissaires Sportifs
- b/ Course : 1^{ère} infraction : DRIVE THROUGH
 2^{ème} infraction: Sanction à décider par le Collège des Commissaires Sportifs

Toutes ces pénalités seront appliquées par la Direction de Course sous réserve de pénalités supérieures infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

- 24.2 A la demande expresse de la FIA, une attention toute particulière sera portée au respect des drapeaux et des injonctions des commissaires de piste ainsi qu'à toute infraction durant une procédure de Voiture de Sécurité. Le non-respect des drapeaux rouges, blancs et jaunes donnera lieu irrévocablement à de lourdes sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve, voire la suspension de licence.

Chapitre V. Réclamations – Appels.

Article 25. Réclamations et appels.

25.1 Les réclamations doivent être obligatoirement adressées par écrit au Président du Collège des Commissaires Sportifs et transmises au Directeur de Course ou son adjoint, ainsi qu'une caution de € 700. Seul le concurrent ou son représentant a le droit d'introduire une réclamation. La procédure de réclamation est définie dans le chapitre 13 du Code Sportif International.

25.2 La procédure d'appel est définie dans le chapitre 15 du code Sportif International. L'appel doit être accompagné d'une caution de € 3.300,00 en espèces. La caution pour un appel international est de € 6.000,00.

Article 26. Interprétation du règlement.

Les règlements sont publiés en français et en anglais. En cas de doute sur leur interprétation, le texte français sera considéré comme le seul texte officiel faisant foi.

Chapitre VI. Procédures.

Article 27. Accès à la Piste.

Les accès à la piste se feront de la manière suivante :

PROCÉDURES PISTE - SPA-CLASSIC 2022									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	CER 1	CER 2	GROUP C RACING	ENDURANCE RACING LEGENDS	HERITAGE TOURING CUP	GREATEST TROPHY	FIFTIES LEGENDS	SIXTIES' ENDURANCE	2.0L CUP
Free Practice	45'	45'	-	-	2 x 30'	35'	30'	40'	40'
Qualifying	45'	45'	2 x 45'	2 X 30'	40'	35'	30'	40'	30'
Race(s)	60'	60'	2 x 45'	2 X 40'	2 x 60'	2 x 40'	45'	120'	90'
Pit Stop / Minimum stop	25'<35'	25'<35'	17'30''<27'30''	15'<25'	25'<35'	15'<25'	17'30''<27'30''	45'<75'	35'<55'
Pitlane	1min + pit-in/pit-out Endurance	1min + pit-in/pit-out Endurance	2min + pit-in/pit-out F1	1min + pit-in/pit-out F1	2min + pit-in/pit-out F1 + Endurance	1min + pit-in/pit-out Endurance	2min + pit-in/pit-out Endurance	5min + pit-in/pit-out F1 + Endurance	2min + pit-in/pit-out Endurance
Refueling	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	DEVANT 1ers BOXES	NON
Pré-grille	Descente Eau Rouge	Descente Eau Rouge	Pitlane F1	Pitlane F1	Pitlane Endurance	Descente Eau Rouge	Descente Eau Rouge	Descente Eau Rouge	Descente Eau Rouge
Accès piste	Portail Eau Rouge	Portail Eau Rouge	F1	F1	Endurance	Portail Eau Rouge	Portail Eau Rouge	Portail Eau Rouge	Portail Eau Rouge
Mise en grille	Endurance	Endurance	-	F1	Endurance	-	-	Endurance	Endurance
Grille	2 - 2	2 - 2	2 - 2	2 - 2	2 - 2	2 - 2	2 - 2	2 - 2	2 - 2
Procédure	Standard	Standard	Allégée	Standard	Standard	Allégée	Allégée	Standard	Standard
Pit-in	Après virage 1	Après virage 1	Après virage 19	Après virage 19	Après virage 19	Après virage 1	Après virage 1	Après virage 19	Après virage 1
Pit-out	Eau Rouge	Eau Rouge	F1	F1	Eau Rouge	Eau Rouge	Eau Rouge	Eau Rouge	Eau Rouge
Fin de course	Tour de décélération	Tour de décélération	Tour de décélération	Tour de décélération	Evacuation Tech. Scrut.	Evacuation Tech. Scrut.	Evacuation Tech. Scrut.	Tour de décélération	Evacuation Tech. Scrut.
Parc-Fermé	Préau	Préau	Dans les boxes	Dans les boxes	Dans les boxes	Préau	Préau	Préau	Préau
Race Directors	Patrick Morisseau Jean-Yves Munsters	Patrick Morisseau Jean-Yves Munsters	Patrick Morisseau Jean-Yves Munsters	Patrick Morisseau Jean-Yves Munsters	Patrick Morisseau Jean-Yves Munsters	Patrick Morisseau Jean-Yves Munsters	Patrick Morisseau Jean-Yves Munsters	Patrick Morisseau Jean-Yves Munsters	Patrick Morisseau Jean-Yves Munsters
Stewards' President	Pierre Pelosi	Pierre Pelosi	Pierre Pelosi	Pierre Pelosi	Emile Prades	Emile Prades	Emile Prades	Emile Prades	Emile Prades
Scrutineers	Henri Pluton Gilbert Bracco	JJ Paoletti	Hervé Chapalain	Patrice Catalano Christophe Gimeno	Michel Pejoux François Mathieu Claudine Chabaud	Thierry Garbi	Daniel Menard Francis Ballenghien Sylvain Champrobert Yvon Journaux	Daniel Menard Francis Ballenghien Sylvain Champrobert Yvon Journaux	Gérard Barral-Laloue Damien Scandola
Grid manager	Stanislas de Thoré	Stanislas de Thoré	Laura Bierling	Aimery Duthail	Aimery Duthail	Agathe Bidet	Laura Bierling	Laura Bierling	Agathe Bidet
Support	Agathe Bidet	Agathe Bidet	PA Lecoutour	Jarrah Venables	PA Lecoutour	PA Lecoutour	Aimery Duthail	Aimery Duthail	PA Lecoutour

PROCEDURE pour les PENALITES en TEMPS et le « STOP and GO »

- A Lorsque le Directeur de Course impose une pénalité en temps ou un « stop and go », le drapeau noir ainsi qu'un panneau reprenant le numéro du concurrent et les mots « Time Penalty » sera présenté à celui-ci sur la ligne de Départ/Arrivée.
- B Le team sera averti de cette notification de pénalité.
- C Dans les trois tours qui suivent la présentation du drapeau noir et du panneau dont question, le pilote devra se présenter sur la zone qui aura été désignée à cet effet lors du briefing sans s'arrêter à quelque endroit du circuit ou de la voie des stands.
- D Il devra rester arrêté dans cette zone pendant le temps de sa pénalité.
- E Après que lui ait été montré le signal de fin de pénalité, il devra rejoindre la piste sans s'arrêter à son stand
- F A tout moment, le pilote devra respecter les limitations de vitesse dans la voie des stands et conduire d'une manière prudente, respectant tous les signaux et instructions des commissaires.

Toute désobéissance à ces mesures pourra entraîner des pénalités additionnelles pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.